

NON à la spéculation immobilière : refusons l'accaparement des terrains de Seymaz-Sud à Chêne-Bourg !

Les milieux immobiliers ont obtenu que le Grand Conseil leur donne en pâture une zone offshore sur la Rive gauche : Seymaz-Sud. Il faut empêcher que ce secteur soit perdu pour répondre aux besoins de se loger de la majorité de la population. Déclasser en zone ordinaire (au lieu de la zone de développement) c'est laisser le champ totalement libre aux propriétaires et aux promoteurs pour construire peu et très cher. Des appartements de 5 pièces dans des zones comparables se vendent aujourd'hui au-delà de 2 millions ! Comme Seymaz-Sud est particulièrement bien situé, grâce aux investissements de la collectivité (gare Léman express, le long de la Seymaz renaturée), les futurs logements seront vendus peut-être plus chers encore. Ainsi, les investissements de la collectivité serviront aux profits des promoteurs et propriétaires. Il se créera une poche de logements à haut standing qui entraînera une spirale à la hausse des loyers.

Les locataires de tout le canton ont tout à y perdre.

- **Non à la spéculation immobilière** : les loyers des futurs logements et/ou leurs prix de vente doivent être limités pour répondre aux besoins de la majorité de la population !
- **Non à la densification sauvage** : pas de gaspillage de 40'000m² de terrains dans un secteur où la collectivité a investi des millions (Léman express, renaturation de la Seymaz).
- **Non aux privilèges** : pas de logements de très haut standing dans un secteur stratégique du développement de Genève. La spéculation se répercutera sur toutes et tous les locataires.

Signez et faites signer le référendum contre le coup de force des promoteurs et propriétaires (loi 13539)

**Chaque signature compte pour faire aboutir ce référendum et faire entendre la voix des locataires.
Nous devons réunir plus de 4000 signatures avant la mi-novembre.
Mobilisons-nous contre la spéculation immobilière !**

Plier, ne pas détacher !



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50039589
000002

LA POSTE



ASLOCA Genève
Rue du Lac 12
case postale 6150
1211 Genève 6

Une fois signée, merci de plier la feuille en deux, puis de la glisser, sans timbre, dans une boîte aux lettres de la Poste. À retourner, même incomplet, avant le 15 novembre 2025.

